

Joëlle Van Malderen
Mandataire Européen en Brevets
Ir. Physique ULB

Logiciels et programmes d'ordinateur

Plusieurs types de protection:

- **Secret**
- **Droit d'auteur** ou **Copyright**
- **Brevet**

Secret > < Divulgation

Conditions:

- aucune

Avantages:

- Coût ~ 0
- Durée ∞

Inconvénients:

- Preuve

↳ I-dépôt, notaire, etc.

- Protection = 0 si divulgation

Droit d'auteur

Conditions:

- Originalité
- Empreinte du créateur

Avantages:

- Coût ~ 0
- Durée 50 ans et plus
- Pas de formalités

Inconvénients:

- Copie servile
 - Preuve
- ↳ I dépôt, Notaire
- ↳ Divulgation

Brevet

Conditions:

- Effet technique !! en EP
- Nouveauté
- Activité inventive
- Application industrielle

Avantages:

- C'est la meilleure protection contre la contrefaçon
- Concept protégé
- Pas d'obligation de dévoiler le CODE SOURCE

Inconvénients:

- Coût ~ EUR 50.000
- Durée de protection ~ 20 ans
- Durée de procédure ~ 5 ans

Protection multiple

- Secret (code source) + Droit d'auteur
- Secret (code source) + Brevet
- Droit d'auteur + Brevet

Open Source

Divulgation (y compris code source)
+
Droit d'auteur

↳ Licence gratuite

Retour:

- Transfert de connaissance
- Essaimage des connaissances
- Notoriété



Pas de garantie



Risque de contrefaçon

Logiciel Propriétaire

Pas nécessaire de divulguer

Protection: Droit d'auteur + Brevet

Retour:

- sur investissement (monopole – royalties)
- transfert de connaissance

Danger: protection des standards

Solution

- Nouvelle législation
- Mécanisme des licences obligatoires

Remarque

Si brevet est délivré

↳ à surveiller

↳ éventuellement introduction opposition
(= procédure d'annulation de droits de brevets centralisée auprès de l'OEB)

Coûts raisonnables